

Exercice Budgétaire : 2017

Fonction : 222 Lycées publics

**Thème : Lycée**

**Objet : Adoption des modalités d'attribution de l'aide régionale "Je mange local au lycée" pour les restaurants des lycées publics au titre de l'année scolaire 2017/2018**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L1 du code rural et de la pêche maritime,

Vu le Programme National pour l'Alimentation décidé le 13 octobre 2014 par le gouvernement,

Vu le plan de soutien à l'élevage adopté le 28 janvier 2016 par la Séance Plénière du Conseil régional Hauts-de-France,

Vu la délibération n°20160004 du Conseil régional du 4 janvier 2016 relative à la délégation d'attributions du Conseil régional à sa Commission Permanente,

Vu la délibération n°20160165 des 26 et 27 mai 2016 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier

Vu la délibération n°20161327 du Conseil régional du 13 octobre 2016 relative à l'adoption de la Politique régionale «Stratégie de développement de l'approvisionnement local dans les restaurants des lycées publics et dans la restauration collective des Hauts-de-France»,

Vu la délibération n°20170051 du Conseil régional du 17 janvier 2017 relative à l'adoption de la Politique régionale «Je mange local»,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2017, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu l'avis émis par la Commission Enseignement, recherche (lycée, éducation, université, enseignement supérieur, recherche) lors de sa réunion du 21 juin 2017,

Vu l'avis émis par la Commission Agriculture et agroalimentaire lors de sa réunion du 22 juin 2017,

**PREAMBULE :**

Alors que l'agriculture française fait face à une concurrence internationale accrue, et en période de crises agricoles dans les filières (élevage, céréales), le développement d'un approvisionnement en circuits courts et de proximité dans la filière alimentaire régionale représente une réelle opportunité pour le secteur agricole de garantir des débouchés et de reconquérir une part de la valeur ajoutée de ses produits.

L'intervention de la Région Hauts-de-France est cruciale pour permettre le développement de ces marchés par une rencontre adéquate de l'offre et de la demande. Elle consiste à initier, soutenir, mettre en synergie et valoriser les initiatives portées en région qui y contribuent. Elle vise en particulier à accroître le nombre d'exploitations engagées sur ces marchés, à massifier les volumes commercialisés et à améliorer l'équité de la répartition de la valeur ajoutée dans la filière.

La politique régionale « Je mange local » s'appuie sur 5 chantiers dont l'opération « Je mange local au lycée » définie lors de la séance plénière du 13 octobre 2016. Dans ce cadre, il a été décidé de mettre en œuvre un plan d'actions en 5 volets afin de susciter l'intérêt et accompagner les lycées (volet 1) ; mettre en œuvre une stratégie d'achat (volet 2) ; sensibiliser les jeunes à l'approvisionnement local (volet 3) ; accompagner les entreprises agricoles et agro-alimentaires (volet 4) et créer ou asseoir les partenariats nécessaires (volet 5).

A terme, le financement de l'achat des produits locaux sera facilité au regard de la politique tarifaire qui sera mise en place au sein des lycées de la Région Hauts-de-France et qui pourrait inciter les établissements à consacrer entre 2.00 € et 2.30 € au coût denrées dans l'assiette. De plus, d'autres économies sur le coût du repas seront réalisées grâce à la mise en œuvre de la démarche qualité, en particulier la massification des achats de produits d'épicerie et surgelés via les groupements d'achats et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

La présente délibération a pour objet de mettre en œuvre les actions du volet 1. En effet, une première phase expérimentale est menée depuis janvier 2017 auprès de 46 établissements volontaires. Ces derniers ont bénéficié d'un accompagnement par un bureau d'études financé sur la politique Agriculture (délibération n°20160788). Elle définit également les modalités de mise en œuvre d'un appel à candidatures qui permettra d'identifier 24 établissements supplémentaires prêts à s'engager avec la Région sur l'opération « Je mange local au lycée » au titre de l'année scolaire 2017/2018. Elle permet enfin de définir les modalités d'attribution de la contribution financière des projets des établissements partenaires de l'opération.

## DECIDE

Par 53 voix « Pour », 0 voix « Contre », 0 voix « Abstention »

- o D'adopter les modalités d'attribution de l'aide régionale « Je mange local au lycée » (annexe 1),
- o D'approuver l'appel à candidatures permettant à 24 établissements publics supplémentaires des Hauts-de-France de manifester leur intérêt pour l'opération « Je mange local au lycée » (annexe 2),
- o D'approuver que les crédits à hauteur de 700 000 € seront votés en 2018, lors d'une commission permanente, selon la répartition suivante :
  - 350 000 euros sur la politique « Lycées »
  - 350 000 euros sur la politique « Agriculture »

Cette enveloppe donnera lieu à des délibérations de répartition lors de commissions ultérieures.

## AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

***Etaient présents (36) :*** Mmes Sabine BANACH-FINEZ, Florence BARISEAU, M. Xavier BERTRAND, Mme Elizabeth BOULET, MM. Jean-Yves BOURGOIS, Salvatore CASTIGLIONE, Mme Agnès CAUDRON, M. Jean CAUWEL, Mme Mireille CHEVET, MM. Sébastien CHENU, Christophe COULON, Jacques DANZIN, François DECOSTER, Guillaume DELBAR, Mme Mélanie DISDIER, M. Martin DOMISE, Mmes Marie-Christine DURIEZ, Christine ENGRAND, M. Philippe EYMERY, Mme Anne-Sophie FONTAINE, MM. Luc FOUTRY, Michel GUINIOT, Paul-Henry HANSEN-CATTA, Mme Françoise HENNERON, M. Sébastien HUYGHE, Mme Béatrice LACROIX-DESESSART, MM. Nicolas LEBAS, Sébastien LEPRETRE, Mmes Marie-Sophie LESNE, Valérie LÉTARD, Manoëlle MARTIN, M. Frédéric NIHOUS, Mmes Patricia POUPART, Monique RYO, Sylvie SAILLARD, M. Jean-Richard SULZER

**Pouvoirs donnés (17) :**

**Groupe Les Républicains et apparentés (8) :**

M. Jean-Pierre BATAILLE donne pouvoir à Mme Sabine BANACH-FINEZ, Mme Natacha BOUCHART donne pouvoir à Mme Florence BARISEAU, M. Gérald DARMANIN donne pouvoir à M. Jean CAUWEL, Mme Brigitte LHERBIER donne pouvoir à Mme Béatrice LACROIX-DESESSART, Mme Faustine MALIAR donne pouvoir à M. Guillaume DELBAR, Mme Isabelle PIÉRARD donne pouvoir à M. Frédéric NIHOUS, M. Philippe RAPENEAU donne pouvoir à M. Christophe COULON, M. Jean-François RAPIN donne pouvoir à Mme Patricia POUPART

**Groupe UDI – Union Centriste (5) :**

Mme Marguerite DEPREZ-AUDEBERT donne pouvoir à Mme Valérie LETARD, Mme Stéphanie DUCRET donne pouvoir à M. François DECOSTER, Mme Brigitte FOURÉ donne pouvoir à Mme Monique RYO, M. Daniel LECA donne pouvoir à M. Jean-Yves BOURGOIS, M. Serge SIMEON donne pouvoir à M. Salvatore CASTIGLIONE

**Groupe Front National – Rassemblement Bleu Marine (4) :**

M. Vincent BIRMANN donne pouvoir à Mme Agnès CAUDRON, M. Laurent BRICE donne pouvoir à Mme Mélanie DISDIER, M. Adrien NAVE donne pouvoir à Mme Mireille CHEVET, Mme Mylène TROSZCZYNSKI donne pouvoir à Mme Christine ENGRAND

DECISION DE LA COMMISSION PERMANENTE:

**ADOpte DANS SON INTEGRALITE**

**Xavier BERTRAND**

**Président du Conseil régional**

## ANNEXE 1

## MODALITES D'ATTRIBUTION DE L'AIDE REGIONALE « JE MANGE LOCAL AU LYCEE »

### BENEFICIAIRES ELIGIBLES

Les bénéficiaires éligibles sont les lycées publics des Hauts-de-France :

- retenus dans le cadre de la phase expérimentale de l'année 2017 (46 établissements),
- suite à l'appel à candidatures « je mange local au lycée » (24 établissements complémentaires).

### MODALITES DE CALCUL DE L'AIDE

#### Dépenses éligibles :

Les dépenses éligibles sont l'ensemble des coûts directs contribuant à l'atteinte de l'objectif de l'opération « Je mange local au lycée », 70% des approvisionnements en produits locaux, dont 10% de produits bio.

Ces dépenses devront être effectuées :

- entre le 1er janvier 2017 et le 30 juin 2017 pour les 44 établissements relevant de la phase expérimentale,
- entre le 16 août 2017 et le 30 juin 2018 pour les 70 établissements sélectionnés

Il s'agit notamment :

- des achats de produits issus des circuits courts et/ou de proximité,
- des dépenses pour des actions de promotion du patrimoine culinaire régional,
- des coûts directs liés aux actions d'information, de formation et de sensibilisation des personnels, des lycéens et de la communauté éducative de l'établissement (création ou acquisition d'outil de communication, équipements pour la lutte contre le gaspillage ou pour la dégustation de produits locaux, transport vers des lieux de production agricole, intervention d'expert ou de producteurs locaux, etc.)

#### Taux d'aide :

Le taux d'aide est fixé à 40% du montant total des dépenses éligibles plafonné en fonction du nombre de repas produits dans l'année :

Nombre de repas servis dans l'établissement sur un an	Montant du plafond de l'aide
Inférieur à 70 000 repas /an	8 000 €
Compris entre 70 000 et 160 000 repas / an	10 000 €
Compris entre 160 000 et 240 000 repas / an	15 000 €
supérieur à 240 000 repas / an	20 000 €

## CONTROLE DE SERVICE FAIT

Le bénéficiaire s'engage à transmettre un état récapitulatif des dépenses acquittées signé par le chef d'établissement et l'agent comptable, accompagné des pièces nécessaires au contrôle du service fait par le service opérationnel :

- le bilan qualitatif du projet au titre du 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2017 et/ou de l'année scolaire 2017/2018, en particulier le % d'approvisionnement en produits des circuits courts et de proximité et la liste des actions organisées.
- le tableau récapitulatif des achats par famille de produits (type de produits, fournisseurs, montants, volumes) contribuant à l'atteinte de l'objectif de développement de l'approvisionnement en produits des circuits courts et de proximité déclaré par le lycée. Un modèle de tableau sera transmis aux bénéficiaires.
- le tableau récapitulatif des dépenses liées aux actions de promotion du patrimoine culinaire, aux démarches d'information et de formation des personnels et aux opérations de sensibilisation des convives, parents et équipes éducatives à l'agriculture régionale et l'alimentation durable (lutte contre le gaspillage, visite d'entreprises agricoles, outil de communication, etc.) supporté par le lycée. Un modèle de tableau sera transmis aux bénéficiaires.

Ces états récapitulatifs devront être transmis :

- avant le 30 septembre 2017 pour les 46 établissements de la phase expérimentale,
- avant le 30 septembre 2018 pour les 70 établissements sélectionnés sur l'année scolaire 2017/2018.

Par ailleurs, les services de la Région pourront être amenés à réaliser des contrôles supplémentaires sur la base des factures de chacune des dépenses effectivement réalisées par le lycée dans le cadre de sa participation à l'opération « je mange local au lycée ».

## MODALITES DE VERSEMENT

L'aide sera octroyée en une seule fois à partir de l'état récapitulatif des dépenses réellement engagées pour le projet « je mange local au lycée », après passage en Commission Permanente.

ANNEXE 2

**APPEL A CANDIDATURES  
« JE MANGE LOCAL AU LYCEE »  
AU TITRE DE L'ANNE SCOLAIRE 2017/2018**



**Opération « Je mange local au lycée »**

Appel à candidatures et modalités d'attribution de l'aide pour l'année scolaire 2017/2018

Région Hauts-de-France

Date limite de réception des dossiers: 15 septembre 2017

Par mail ou par courrier à l'adresse suivante :

**Région Hauts-de-France**  
**xxx.xxx@hautsdefrance.fr**  
Direction de l'éducation  
151, Avenue du Président Hoover  
59555 LILLE CEDEX

## Préambule

---

Force est de constater que la crise lourde et structurelle de l'élevage qui touche la Région menace non seulement un certain nombre d'exploitations de dépôt de bilan mais conduit également toute une filière sur la voie de l'appauvrissement.

L'achat public alimentaire des lycées est un levier potentiellement important pour sécuriser et diversifier les débouchés des productions agricoles locales, en particulier les exploitations agricoles en difficulté du secteur de l'élevage.

Les produits issus des filières régionales sont une opportunité pour contribuer à la démarche qualité de la restauration en offrant une alimentation de qualité aux lycéens et en initiant des démarches éducatives sur l'environnement, l'alimentation et l'agriculture dans les lycées.

La Séance Plénière du 13 octobre 2016 a décidé d'initier une stratégie pour que les restaurants scolaires des établissements d'enseignement s'approvisionnent en circuit court et de proximité. Cette stratégie, intitulé « Je mange local au lycée », comporte 5 volets afin de susciter l'intérêt et accompagner les établissements d'enseignement (volet 1) ; mettre en œuvre une stratégie d'achat (volet 2) ; sensibiliser les jeunes à l'approvisionnement local (volet 3) ; accompagner les entreprises agricoles et agro-alimentaires (volet 4) ; et créer ou asseoir les partenariats nécessaires (volet 5).

### Les résultats attendus :

- Des débouchés supplémentaires, en filière courte, pour les agriculteurs de la région.
- Un secteur d'activité agricole plus attractif qui suscite des vocations pour les jeunes de la région,
- Une contribution aux objectifs de la démarche qualité au sein de la restauration scolaire en particulier l'objectif « des produits peu transformés, locaux et durables »,
- Une incitation des lycéens, et de leurs parents, à consommer local.

## 1. Objectif

---

L'objectif est l'introduction de **70 % de produits locaux dont 10 % de produits bio à l'horizon 2021 dans tous les lycées de la Région Hauts-de-France**. Les produits ciblés en priorité seront la viande, les produits laitiers, les ovo produits, et les produits issus de l'agriculture biologique régionale.

Le produit local est défini de la manière suivante : il est produit et transformé sur le territoire des « Hauts-de-France » via un approvisionnement le plus direct possible, le cas échéant la traçabilité proposée par le fournisseur permet de remonter jusqu'au producteur de la matière première. De plus, il est, autant que possible, peu transformé et durable (de saison ou sous signe officiel de qualité ou label).

L'ambition politique est d'accompagner l'ensemble des lycées des Hauts-de-France d'ici la fin de mandat.

Au terme d'une phase expérimentale ayant associé 46 premiers établissements, le lancement du présent appel à candidatures vise la sélection de 24 établissements d'enseignement complémentaires, s'ajoutant à la poursuite du projet dans les 46 établissements précités. L'opération regroupera ainsi un total de 70 établissements. partenaires de l'opération "Je mange local au lycée" pour l'année scolaire 2017/2018.

## 2. Bénéficiaires éligibles

---

Les bénéficiaires sont les lycées publics du territoire de la Région Hauts-de-France tels qu'ils sont visés par l'article L 214-6 du Code de l'Education

### 3. Modalités d'attribution de l'aide

---

#### Dépenses éligibles :

Les dépenses éligibles sont l'ensemble des coûts directs contribuant à l'atteinte de l'objectif de l'opération « Je mange local au lycée », 70% des approvisionnements en produits locaux, dont 10% de produits bio. Ces dépenses devront être effectuées entre le 16 août 2017 et le 30 juin 2018.

Il s'agit notamment :

- des achats de produits issus des circuits courts et/ou de proximité,
- des dépenses pour des actions de promotion du patrimoine culinaire régionale,
- des coûts directs liées aux actions d'information, de formation et de sensibilisation des personnels, des lycéens et de la communauté éducative de l'établissement (création ou acquisition d'outil de communication, équipements pour la lutte contre le gaspillage ou pour la dégustation de produits locaux, transport vers des lieux de production agricole, intervention d'expert ou de producteurs locaux, etc.)

#### Taux d'aide :

Le taux d'aide est fixé à 40% du montant total des dépenses éligibles plafonné en fonction du nombre de repas produits dans l'année :

Nombre de repas servis dans l'établissement par an	Montant du plafond de l'aide
Inférieur à 70 000 repas /an	8 000 €
Compris entre 70 000 et 160 000 repas / an	10 000 €
Compris entre 160 000 et 240 000 repas / an	15 000 €
supérieur à 240 000 repas / an	20 000 €

#### CONTROLE DE SERVICE FAIT

Le bénéficiaire s'engage à transmettre - au plus tard **le 30 septembre 2018** - un état récapitulatif des dépenses acquittées signé par le chef d'établissement et l'agent comptable, accompagné des pièces nécessaires au contrôle du service fait par le service opérationnel :

- le bilan qualitatif du projet au titre de l'année scolaire 2017/2018, en particulier le % d'approvisionnement en produits des circuits courts et de proximité et la liste des actions organisées.
- le tableau récapitulatif des achats par famille de produits (type de produits, fournisseurs, montants, volumes) contribuant à l'atteinte de l'objectif de développement de l'approvisionnement en produits des circuits courts et de proximité déclaré par le lycée entre le 16 août 2017 et le 30 juin 2018. Un modèle de tableau sera transmis aux bénéficiaires.
- le tableau récapitulatif des dépenses liées aux actions de promotion du patrimoine culinaire, aux démarches d'information et de formation des personnels et aux opérations de sensibilisation des convives, parents et équipes éducatives à l'agriculture régionale et l'alimentation durable (lutte contre le gaspillage, visite d'entreprises agricoles, outil de communication, etc.) supporté par le lycée au titre de l'année scolaire 2017/2018. Un modèle de tableau sera transmis aux bénéficiaires.

Par ailleurs, les services de la Région pourront être amené à réaliser des contrôles supplémentaires sur la base des factures de chacune des dépenses effectivement réalisées par le lycée dans le cadre de sa participation à l'opération « je mange local au lycée ».

#### MODALITES DE VERSEMENT

L'aide sera octroyée en une seule fois à partir de l'état récapitulatif des dépenses réellement engagées pour le projet « je mange local au lycée », au titre de l'année scolaire 2017/2018, après passage en Commission Permanente.

#### 4. Modalités d'accompagnement

---

La Région met à disposition des équipes de lycée un accompagnement humain afin :

- D'établir un état des lieux de chacun des sites.
- De co-construire, avec l'équipe du lycée, le projet annuel de l'établissement pour atteindre l'objectif de l'opération.
- De suivre la progression dans la démarche.
- De repérer les difficultés : en terme d'approvisionnement, en terme de formation des agents, en terme de conception des équipements qui peuvent rendre difficile le travail des produits bruts et peu transformés.

Par ailleurs une cellule est mise en place à la Région pour apporter aux responsables des achats les ressources et expertises afin que leurs procédures d'achats répondent aux préconisations de la démarche qualité et de l'opération « je mange local au lycée », tout en étant conforme au code des marchés publics.

#### 5. Calendrier de mise en œuvre

---

16 août 2017 : Début d'éligibilité des dépenses concourant aux projets des lycées dans le cadre de l'opération régionale « Je mange local au lycée »

30 juin – 15 septembre 2017 : Elaboration de l'état des lieux et du projet 2017 de l'établissement pour viser l'objectif des 70% de l'opération, en concertation avec la Région (ou avec tout bureau d'études qu'elle aura désigné)

15 octobre 2017 : Commission Permanente d'attribution de l'appel à candidatures

30 juin 2018 : Fin d'éligibilité des dépenses concourant aux projets des lycées dans le cadre de l'opération régionale « Je mange local au lycée »

30 septembre 2018 : Date butoir d'envoi de la demande d'aide « je mange local au lycée »

#### 6. Modalités de candidatures

---

Les candidatures sont constituées du dossier de candidature ci-joint signé par le chef d'établissement, le gestionnaire et le chef de cuisine. Celles-ci doivent parvenir sous format électronique ou sous format papier aux adresses suivantes :

Par **courrier** à l'adresse suivante :

*Région Hauts-de-France*

*Direction de l'Education*

*151 Avenue du Président Hoover*

*59555 LILLE Cedex*

Par **courrier électronique** à l'adresse suivante :

*xxxxx.cxxxx@hautsdefrance.fr*

En cas d'un nombre de candidatures supérieur à 70, les dossiers des établissements candidats seront analysés par un comité interne réunissant des agents des services en charge de la restauration et de l'agriculture. Dans ce cas, des informations complémentaires pourront être demandées aux lycées afin de pouvoir apprécier les éléments liés :

- au contexte actuel de l'établissement (localisation géographique, pratiques d'achats, cuisine de produits frais, etc.) ;
- à la motivation des équipes de restauration et d'éducation (formation des personnels, participation historique à des projets régionaux, etc.) ;
- au processus proposé par l'établissement (collectif et bénéficiaires associés, lien avec le territoire, etc.).

## 7. Engagements des candidats

---

Si sa candidature est retenue, le lycée s'engage à :

- Mettre en œuvre un réel « projet d'établissement » autour de la restauration ;
- Constituer une « équipe projet » au sein du lycée qui pourra suivre les formations et participer à la mise en œuvre du projet dans l'établissement ;
- Fixer des « objectifs intermédiaires d'introduction de produits locaux » au sein de la restauration scolaires afin de parvenir à l'objectif cible de 70% de produits locaux, dont 10 % de produits bio ;
- Tendre vers un cout denrées compris entre 2 euros et 2.30 euros et cuisiner le plus possible des produits frais, de saison, durables et peu transformés ;
- Mener des actions de lutte contre le gaspillage ;
- Déployer des procédures d'achats conformes à la réglementation, si possible via les groupements d'achats ;
- Promouvoir la formation du personnel de restauration sur la thématique de l'approvisionnement local ;
- Sensibiliser les jeunes à l'alimentation et l'agriculture locale ;
- Procéder à l'état des lieux et au suivi de la provenance de ses denrées alimentaires en concertation avec la Région (ou avec tout bureau d'études qu'elle aura désigné) ;
- Informer la Région de toute difficulté dans la mise en œuvre du projet.



Région  
Hauts-de-France

## « Je mange local au lycée »

Talon réponse  
pour participer au projet  
Année scolaire 2017-2018

Date limite de réception des talons : 15 septembre 2017

Par mail ou par courrier à l'adresse suivante :

Région Hauts de France  
xxx.xxx@hautsdefrance.fr  
Direction de l'éducation  
151, Avenue du Président Hoover  
59555 LILLE CEDEX

### La restauration scolaire de votre établissement

Nom du lycée : .....

Ville : .....

Internat :  oui  non

Nombre de repas servis en 2016 :

	Nombre de repas par jour	Nombre de repas par an
Total		
Lycéens		
Autres publics (préciser ; par exemple : Collégiens, professionnels, etc.)		

## **Votre engagement dans le cadre de l'opération « je mange local au lycée »**

Nous sommes intéressés pour participer au projet « je mange local au lycée » qui vise l'objectif d'introduction d'au moins 70% de produits locaux dont 10 % de produits bio.

Dans le cadre de ce projet, nous nous engageons à :

- Mettre en œuvre un « projet d'établissement » autour de la restauration ;
- Constituer une « équipe projet » au sein du lycée qui pourra suivre les formations et participer à la mise en œuvre du projet dans l'établissement ;
- Fixer des « objectifs intermédiaires d'introduction de produits locaux » au sein de la restauration scolaires afin de parvenir à l'objectif cible de 70% de produits locaux, dont 10 % de produits bio ;
- Tendre vers un cout denrées compris entre 2 euros et 2.30 euros et cuisiner le plus possible des produits frais, de saison, durables et peu transformés ;
- Mener des actions de lutte contre le gaspillage ;
- Déployer des procédures d'achats conformes à la réglementation, si possible via les groupements d'achats ;
- Promouvoir la formation du personnel de restauration sur la thématique de l'approvisionnement local ;
- Sensibiliser les jeunes à l'alimentation et l'agriculture locale ;
- Procéder à l'état des lieux et au suivi de la provenance de ses denrées alimentaires en concertation avec la Région (ou avec tout bureau d'études qu'elle aura désigné) ;
- Informer la Région de toute difficulté dans la mise en œuvre du projet.

### Le Proviseur de l'Etablissement

Nom et Prénom : .....

Signature

### Le gestionnaire de l'Etablissement

Nom et Prénom : .....

Signature

### Le chef de cuisine de l'Etablissement

Nom et Prénom : .....

Signature

Liste des 46 établissements inscrits dans la phase expérimentale

<b>Etablissement</b>	<b>Ville</b>	<b>Département</b>	<b>nb de repas par jour</b>
Lycée Vauban	Aire sur la Lys	Pas-de-Calais	860
LEGTA de l'Oise	Airion	Oise	400
Lycée Joseph Fontaine	Anzin	Nord	280
Lycée Paul Hazard	Armentières	Nord	
Lycée Jan Lavezzari	Berck	Pas-de-Calais	1200
EREA Saint Exupéry	Berck	Pas-de-Calais	250
Lycée Louis Blaringhem	Béthune	Pas-de-Calais	710
Lycée M.Yourcenar	Beuvry	Pas-de-Calais	900
LP des travaux publics	Bruay-la-Buissière	Pas-de-Calais	870
Lycée du Détroit	Calais	Pas-de-Calais	248
Lycée Paul Duez	Cambrai	Nord	1700
Lycée Jacquard	Caudry	Nord	400
LP Aumont	Coucy la Ville	Aisne	170
EREA	Crevecoeur Le Grand	Oise	130
LEGTA	Crézancy	Aisne	290
Lycée Albert Châtelet	Douai	Nord	1250
LEGTA	Douai	Nord	280
Lycée Corot	Douai	Nord	350
Lycée Edmond Labbé	Douai	Nord	515
LEGTA Thierache	Fontaine les Vervins	Aisne	280
LP Françoise Dolto	Guise	Aisne	300
Lycée Henri Senez	Hénin Beaumont	Pas-de-Calais	520
Lycée Valentine Labbé	La Madeleine	Nord	680
Lycée Jean Perrin	Lambersart	Nord	500
Lycée Julie Daubié	Laon	Aisne	650
LP Julie Daubié	Laon	Aisne	650
LEGTA	Le Quesnoy	Nord	120
Lycée Béhal	Lens	Pas-de-Calais	300
Lycée Faidherbe	Lille	Nord	1500
Lycée Fénelon	Lille	Nord	350
Lycée Horticole	Lomme	Nord	300
Lycée Duhamel	Loos	Nord	150
Lycée E.Woilez	Montreuil-sur-Mer	Pas-de-Calais	1200
LP Haute Somme	Péronne	Somme	130
LEGTA	Radinghem	Pas-de-Calais	425
ESAAT	Roubaix	Nord	500
LEGTA	Sains du Nord	Nord	180
Lycée Alexandre Ribot	Saint Omer	Pas-de-Calais	1100
Lp de l'AA	Saint Omer	Pas-de-Calais	450
LP Les Hauts de Flandres	Seclin	Nord	200
LEGTA	Tilloy les Moflaines	Pas-de-Calais	590
Lycée Colbert	Tourcoing	Nord	350
Lycée Gambetta	Tourcoing	Nord	350
Lycée Wallon	Valenciennes	Nord	550
Lycée Queneau	Villeneuve d'Ascq	Nord	350
Lycée Voltaire	Wingles	Pas-de-Calais	1000